

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du 28 Chaâbane 1423 correspondant au 4 novembre 2002 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Commissariat à l'énergie atomique.

Le Secrétaire général de la Présidence de la République,

Vu le décret présidentiel n° 96-436 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création, organisation et fonctionnement du Commissariat à l'énergie atomique, notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu le décret présidentiel n° 99-86 du 29 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 15 avril 1999 portant création de centres de recherche nucléaire ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel du 7 Moharram 1422 correspondant au 1er avril 2001 portant nomination de Mme Malika Yaker épouse Allab, présidente du conseil d'administration du commissariat à l'énergie atomique ;

Arrête :

Article 1er. — Sont nommés membres du Conseil d'administration du Commissariat à l'énergie atomique Mmes. et MM. :

— Malika Yaker épouse Allab, représentante de la Présidence de la République , présidente ;

— Missoum Ramla, représentant du Chef du Gouvernement ;

— Larbi Alioua , représentant du ministre de la défense nationale ;

— Abdelaziz Lhiouel, représentant du ministre des affaires étrangères ;

— Abdelkrim Yelles-Chaouch, représentant du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

— Abdelhak Benallegue, représentant du ministre des finances ;

— Abdelhakim Bennekaa, représentant du ministre de l'industrie ;

— Ahmed Brahimi, représentant du ministre de l'énergie et des mines ;

— Hamid Bessalah, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— Sid Ahmed Ferroukhi, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural ;

— Khatir Boudjelida, représentant du ministre de la pêche et des ressources halieutiques ;

— Abdelhamid Aït Benamar, représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

— Mériem Loukriz, représentante du ministre du travail et de la sécurité sociale ;

— Laïfa Aït Boudaoud, représentant du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels ;

— Abdelmadjid Demmak, représentant du ministre des ressources en eau ;

— Mohammed El-Hadi Bennadji, représentant du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

— Abdelhamid Boutkedjirt, représentant du ministre des transports.

Art. 2. — Les membres du Conseil d'administration cités ci-dessus sont nommés pour une durée de trois (3) ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Art. 3. —Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Chaâbane 1423 correspondant au 4 novembre 2002.

Mohamed Kamel LEULMI.